

Objet : Déclaration de soutien aux principes du Global Compact

Secrétaire Général Nations Unies New York -NY 10017 Etats – Unis

Le Longeron, le 18/05/2011

Monsieur le secrétaire Général,

Par cette lettre, je suis heureux de vous confirmer que Mulliez Flory soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. Nous vous exprimons de plus notre volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence et nous nous engageons à les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires.

Nous nous engageons également à faire une déclaration claire et publique sur ce sujet et à en informer nos employés, nos partenaires commerciaux et nos clients.

Dans notre logique de responsabilité et de transparance, nous rendons publics les résultats de nos actions en faveur de la bonne application des dix principes de Pacte Mondial grâce à notre Communication sur le Progrès (Communication on Progress – CoP) la première fois dans les deux ans après avoir rejoint le Pacte Mondial et ensuite, chaque année.

Vous trouverez ci-joint des informations générales sur notre entreprise ainsi que le nom de la personne qui sera chargée des contacts futurs avec le bureau du Pacte Mondial à New York.

Meilleurs salutations,

Jacques Gindre Président Directeur Général du Groupe Mulliez Flory





